

Arrivé au SACT

CAT CAU

Le 27 JAN. 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Philippe FAJON
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : PC02716522F0026-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDTM de l'Eure
1 Avenue du Maréchal Foch
BP 20018
27020 EVREUX CEDEX

À l'attention de Madame Sandra POULARD

CAEN, le 23 JAN. 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive

Références : CONCHES-EN-OUCHES (EURE), 2023 - La Mare Sensuelle
PC02716522F0026
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 28-2023-043 du 23 JAN. 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Après examen du dossier d'aménagement visé en référence, j'ai décidé que des mesures d'archéologie préventive seront mises en œuvre préalablement à la réalisation de ce projet. J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n°28-2023-043 du 23 JAN. 2023, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me tenir informé des suites que vous réserverez à ce dossier et de me transmettre une copie de votre décision.

Pour le Préfet de la région Normandie,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION